



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission des Affaires sociales

Bulletin des travaux

Mardi 28 septembre 2010

La commission s'est réunie à 14h14 sous la présidence de Mme Fatoumata Sidibé, présidente.

- 1. Projet de décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments**
27 (2009-2010) n° 1

Décisions

- Mme Céline Fremault a été désignée en qualité de rapporteuse.
- La commission a entendu l'exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.
- La commission a clôturé la discussion générale.
- La commission a examiné les articles du projet de décret.
 - L'amendement n° 1 visant à modifier le titre du projet de décret est adopté par 7 voix pour et 4 abstentions.
 - L'article 1er est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
 - L'amendement n° 2 visant à insérer un article 2 nouveau est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
 - L'amendement n° 3 à l'article 2 ancien, alinéa 4 est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.

- L'amendement n° 4 à l'article 2, alinéa 5 est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.
- Il est sursis au vote sur l'amendement n° 5 à l'article 2 visant à ajouter un 6*bis*.
- L'amendement n° 6 à l'article 2, alinéa 8 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'amendement n° 7 à l'article 2, alinéa 9 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- Il est sursis au vote sur l'article 2.
- L'article 3 est adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.
- Il est sursis au vote sur l'amendement n° 8 à l'article 4, 3° et sur l'article 4.
- L'article 5 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'amendement n° 9 à l'article 6.1 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'amendement n° 10 à l'article 6. 1, 3° est retiré par ses auteurs..
- L'article 6, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'article 7 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'article 8 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'amendement n° 11 à l'article 9.3 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L'article 9, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- L' amendement n° 12 visant à ajouter un article 9*bis* est rejeté par 3 voix pour et 7 voix contre.
- Il est sursis au vote sur les amendements 13, 14 et 15 visant à ajouter respectivement des articles 9*ter*, 9*quater* et 9*quinqüès*
- Il est sursis au vote sur l'article 10.
- L'article 11 est adopté à l'unanimité des 10 membres présents.
- Il est sursis au vote sur l'article 12.

2. Ordre des travaux

- La commission a reçu communication de courriers d'associations souhaitant être auditionnées et a décidé de mener ultérieurement une réflexion à ce sujet.

Prochaine réunion : mardi 5 octobre 2010 à 15 h 00.

Membres présents : Mme Dominique Braeckman, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Jacques Brotchi), Mmes Nadia El Yousfi (supplée Mme Michèle Carthé), Céline Fremault, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Olivia P'tito (remplace M. Alain Hutchinson), Fatoumata Sidibé (présidente).

Membres absents : M. Jacques Brotchi (remplacé), Mme Michèle Carthé (suppléée), MM. Alain Hutchinson (remplacé), Jamal Ikazban, Gaëtan Van Goidsenhoven (suppléé).

Etaient également présents à la réunion : MM. Michel Colson, André du Bus de Warnaffe (députés), Mme Evelyne Huytebroeck (ministre), Mme Véronique Gailly et M. André Peters (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck).